

Préfecture du Cantal
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement et de l'utilité
public
2 Cours Monthyon
15000 AURILLAC

NRéf. LYC-ACB-2018-008

Dossier suivi par :
André Mauvois – 06 07 99 55 60
andre.mauvois@engie.com

LYON, le 29 mai 2018

Lettre Recommandée avec AR
N° 1A 131 708 1221 2

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale
Accusé de réception – avis de l'autorité environnementale

Madame la Préfète,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 7 mai 2018 sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale concernant la Demande d'Autorisation Environnementale déposée par la société Aurillac Chaleur Bois (ACB), se rapportant à la mise en œuvre d'une chaufferie fonctionnant avec de la biomasse et du gaz naturel sur la commune d'Aurillac.

Je reste à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, l'assurance de ma parfaite considération.

PREFECTURE DU CANTAL

30 MAI 2018

BUREAU DU COURRIER

Yves COTTEN
Président

